



Les tarifs du régime public en vigueur le 1er juillet 2010

Adultes de 18 à 64 ans ou Personnes de 65 ans ou plus ne recevant aucun SRG (0 %)							
Tarifs en vigueur avant et après le 1er juillet 2010							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
14,95 \$	16 \$	32 %	32 %	79.53 \$	80.25 \$	De 0 \$ à 585 \$	De 0 \$ à 600 \$
+ 1,05 \$ par mois				+ 0.72 \$ par mois		Hausse maximale de 15 \$	

En résumé :

Franchise annuelle estimée :	192\$ par adulte
Remboursement :	68%
Contribution annuelle maximum (après c'est 100%) :	963.00\$
Contribution annuelle maximum pour les personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1% à 93% :	599.64\$
Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) :	600\$ par adulte
Prime annuelle totale pour année 2010 : (Ce coût représente 6 mois à 585\$ et 6 mois à 600\$)	592.50\$ par adulte

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurancemedicaments/tarifs.shtml>

